

DECRET N° 2011-509 DU 08 AOUT 2011

portant nomination de Monsieur **Moïse Tchando KEREKOU** en qualité du Conseiller à l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication modifiée et complétée par la loi n° 93-018 du 27 avril 1994 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication. ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 juillet 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Moïse Tchando KEREKOU** est nommé Conseiller à l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications.



Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 AOUT 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



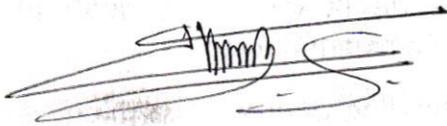
Dr Boni Y A Y I.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République Chargé de la Communication
et des Technologies de l'Information et de
la Communication,



Max Barthélémy AHOUEKE

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MCTIC 4 - AUTRES
MINISTERES 23 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 -
UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - CCIB 1 - INTERESSES 2 - ORTB 2 - JO 1. *3*

